

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 22 septembre 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, et Me Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2021-840

<u>DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - PROJETS L'ORÉE MILAN ET JARDINS DU LITTORAL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE MASSON-ANGERS - PIERRE LANTHIER ET MARC CARRIÈRE</u>

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles phases des projets résidentiels L'Orée Milan et Jardins du Littoral ont été adoptées par le conseil municipal, par conséquent trois nouvelles rues doivent être nommées et des prolongements de rues existantes;

CONSIDÉRANT QUE ces projets impliquent l'ouverture de trois nouvelles rues et qu'elles doivent être officiellement désignées;

CONSIDÉRANT QUE les noms d'Amos, du Débusquage et de la Papetière sont conformes aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'adoption :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation des noms de rues proposés d'Amos, du Débusquage et de la Papetière pour les projets résidentiels L'Orée Milan et Jardins du Littoral :

Nomination de rues:

Numéros de lots	Noms de rues
6 461 473	Québec rue de la Papetière
6 461 472	Québec rue du Débusquage
6 395 184	Québec Impasse d'Amos

Prolongement de rues existantes :

Numéros de lots	Noms de rues
6 461 470	Québec rue des Goélands
6 461 475	Québec rue des Becs-Scie
Adoptée	

CE-2021-841 <u>MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE LUDGER-DUVERNAY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Ludger-Duvernay, dossier RS-21-265, comme illustré au plan numéro CRO-21-526 du 23 août 2021, le tout afin de :

<u>Implanter une zone de stationnement interdit :</u>

Rue	<u>Côté</u>	Endroit	En vigueur
Ludger-Duvernay	Sud	À partir de la rue Saint- Rédempteur, sur une distance de 12 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-526 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-842

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EQUINOXE JMP - 6369472 CANADA INC, - PROJET DE RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LES RUES DE VARENNES ET D'OUTREMONT - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL -GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-784 du 8 décembre 2020, adjugeait à la firme Equinoxe JMP – 6369472 Canada inc., un contrat pour les travaux de la réfection de la chaussée du boulevard Gréber, entre les rues de Varennes et d'Outremont pour un montant de 1 585 950,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 177916 et 178913 ont déjà été approuvées pour un montant de 150 253,93 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 125 965,60 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

• entérine les délégations de pouvoir numéros 117916 et 178913 pour un montant de 150 253,93 \$ incluant les taxes;

autorise le montant de 125 965,60 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Equinoxe JMP – 6369472 Canada inc., dans le cadre des travaux de la réfection de la chaussée du boulevard Gréber, entre les rues de Varennes et d'Outremont portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant 276 219,53 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant final de 1 862 169,82 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-010-87672	9 614,11 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs milieu urbain - 18-3041 - Boulevard Gréber : 100 m nord, rues de Varennes et d'Outremont
06-30868-410-87673	105 409,26 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 18-3041 - Boulevard Gréber (rues de Varennes et d'Outremont)
04-13493	5 477,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 464,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-843

REJET DE SOUMISSION - 2021 SP 133 - INSTALLATION DE CLÔTURES ET MOBILIERS - PARCS KENNETH-LLOYD ET ROBITAILLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE BUCKINGHAM - MIKE DUGGAN ET MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 29 juin 2021, un appel d'offres public pour des travaux d'installation de clôtures et de mobiliers aux parcs Kenneth-Lloyd et Robitaille des secteurs d'Aylmer et de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 133 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

CE-2021-844

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - PAVAGE COCO (COCO PAVING INC.) - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-398 du 12 juin 2019, adjugeait à la firme Pavage Coco (Coco paving inc.), un contrat pour les travaux d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, pour un montant total approximatif de 11 317 436,56 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 165725, 168387, 168668, 170335, 170874, 171548, 171783, 172744, 175381 et 177220 ont déjà été approuvées pour un montant total de 183 832,16 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires recommandés antérieurement:

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant supplémentaire net de 204 290,98 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 165725, 168387, 168668, 170335, 170874, 171548, 171783, 172744, 175381 et 177220 pour un montant de 183 832,16 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant supplémentaire de 205 411,99 \$ incluant les taxes, ainsi qu'un crédit au montant de 1 121,01 \$ incluant les taxes, pour un montant net de 204 290,98 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Pavage Coco (Coco paving inc.), dans le cadre du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 388 123,14 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 11 705 559,70 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19018-003-87674	152 485,79 \$	Élargissement du chemin Pink - 15-3079 - chemin Pink, pavage
18-19018-006-87675	35 082,73 \$	Élargissement du chemin Pink - 15-3079 - chemin Pink, piste cyclable
04-13493	8 932,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 910,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2021.

CE-2021-845

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT POUR DES FRAIS D'ENTREPOSAGE SUPPLÉMENTAIRES POUR LES STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC DU VIEUX-VERGER - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2019 SP 062 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, à la suite de l'appel d'offres numéro 2019 SP 062, a adjugé par sa résolution numéro CE-2019-392 du 12 juin 2019, un contrat à la firme Mécanarc inc. pour la fourniture de jeux d'eau au parc du Vieux-Verger, pour un montant total de 73 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est allée en soumission pour la construction des jeux d'eau en août-septembre 2019, et que compte tenu de prix trop élevés a annulé la soumission et est retournée en soumission au printemps 2020 pour un octroi du contrat le 8 juillet 2020 par la résolution numéro CE-2020-501 du 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à la firme Mécanarc inc. d'entreposer les équipements de jeux d'eau, entreposage non prévu au contrat initial, dans l'attente de l'octroi du contrat pour les travaux au parc du Vieux-Verger;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage d'une valeur de 6 841,01 \$ incluant les taxes, a déjà été approuvé par les délégations de pouvoir numéros 167502 et 171846;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de coûts supplémentaires d'un montant de 2 759,40 \$ incluant les taxes, est requis pour l'entreposage additionnel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ce montant supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 167502 et 171846 d'un montant de 6 841,01 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 2 759,40 \$ incluant les taxes, pour supporter les frais d'entreposage supplémentaires nécessaires pour les structures de jeux d'eau au parc du Vieux-Verger, portant ainsi le montant total de fourniture des jeux d'eau à 82 600,41 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19011-001-87676	2 519,70 \$	Jeux d'eau - Parcs du Vieux-Verger et Louis-Philion - 19-3029 - Jeu d'eau - Vieux-Verger
04-13493	120,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	119,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2021.

CE-2021-846 <u>MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES SAINT-JACQUES, LEDUC ET HÉLÈNE-DUVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation du stationnement sur les rues Saint-Jacques, Leduc et Hélène-Duval, dossier RS-21-138, comme illustré au plan numéro CRO-21-464 du 20 août 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

Rues	<u>Côté</u>	Endroit	En vigueur
Saint-Jacques	Est	À partir de la rue de l'Hôtel-de- Ville, sur une distance de 37 m vers le nord	En tout temps
Saint-Jacques	Est	À partir de la rue Frontenac, sur une distance de 12 m vers le sud	En tout temps
Saint-Jacques	Est	À partir d'un point situé à 8 m au sud de l'intersection de la rue Vaudreuil, sur une distance de 18 m vers le sud	Entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} avril
Leduc	Est	À partir de la rue Papineau, sur une distance de 21 m vers le sud	En tout temps
Hélène-Duval	Est	À partir de la rue Frontenac, sur une distance de 41 m vers le sud	En tout temps
Hélène-Duval	Est	À partir d'un point situé à 8 m au nord de l'intersection de la rue Vaudreuil, sur une distance de 18 m vers le nord	Entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} avril
Hélène-Duval	Est	À partir d'un point situé à 8 m au nord de l'intersection de la rue de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à un point situé à 7 m au sud de la rue Frontenac	Entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} avril

Implanter des zones de stationnement limité:

Rues	<u>Côté</u>	Endroit	En vigueur
Saint-Jacques	Est	À partir d'un point situé à 8 m au sud de l'intersection de la rue Vaudreuil, sur une distance de 18 m vers le sud	2 heures, entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi, d'avril à novembre
Leduc	Est	À partir d'un point situé à 8 m au nord de l'intersection de la rue Vaudreuil jusqu'à un point situé à 7 m au sud de la rue Frontenac	2 heures entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi
Hélène-Duval	Est	À partir d'un point situé à 8 m au nord de l'intersection de la rue de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à un point situé à 7 m au sud de la rue Frontenac	2 heures, entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi d'avril à novembre
Hélène-Duval	Est	À partir d'un point situé à 8 m au nord de l'intersection de la rue Vaudreuil, sur une distance de 18 m vers le nord	2 heures, entre 7 h à 18 h, du lundi au vendredi d'avril à novembre

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

L'installation de la signalisation requise sera effectuée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation du projet de réfection des services municipaux dans les rues Saint-Jacques, Leduc et Hélène-Duval, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-464 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-847

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE GARNEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Garneau, dossier RS-21-273, comme illustré au plan numéro CRO-21-529 du 25 août 2021, le tout afin de :

<u>Implanter une zone de stationnement interdit :</u>

Rue	<u>Côté</u>	Endroit	<u>En vigueur</u>
Garneau	Sud	À partir de la rue Leduc, sur une distance de 33 m vers l'ouest	En tout temps

<u>Implanter une zone de stationnement limité :</u>

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Garneau	Sud	De la rue Eddy à la rue Saint- Rédempteur	2 heures De 9 h à 18 h Du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-529 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-848

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA SŒUR-ÉLÉONORE-POTVIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Sœur-Éléonore-Potvin, dossier RS-21-276, comme illustré au plan numéro CRO-21-531 du 26 août 2021, le tout afin de :

<u>Implanter une zone de stationnement interdit :</u>

Rue	<u>Côté</u>	Endroit	En vigueur
Sœur-Éléonore-Potvin	Pair	D'un point situé à 120 m au nord de la place de la Sœur- Élisabeth-de-Hongrie, sur une distance de 63 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-531 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-849

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EQUINOXE JMP INC. - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DUFRESNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE -JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, suite à l'appel d'offres numéro 2019 SP 179, a adjugé, par sa résolution numéro CE-2020-455 du 9 juillet 2020, un contrat à la compagnie Equinoxe JMP inc. pour effectuer les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Dufresne, pour un montant total de 375 074,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 173965 a déjà été approuvée pour un montant total de 32 999,32 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI, mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 43 162,89 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

OUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 173965 pour un montant de 32 999,32 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 10 163,57 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Equinoxe JMP inc., dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin Dufresne, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 43 162,89 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 418 237,78 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19004-120-87677	9 280,69 \$	Fonds dédiés aux infrastructures (ING-13-007) - 18-3095 - Ponceau Dufresne
04-13493	441,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	440,89 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-850

SOUMISSION 2011 SP 317 - RENOUVELLEMENT DES LICENCES GUIDE TI, BANQUE D'HEURES AVEC FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR PIVO ET ACHAT DE LICENCES SUPPLÉMENTAIRES 2021-2024 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire à la firme COGEP pour le renouvellement des licences Guide TI, pour la fourniture d'heures supplémentaires incluant les coûts de maintenance et une banque de 540 heures avec frais de déplacement pour la période de 2021 à 2024, pour un montant approximatif total de 417 873,71 \$ incluant les taxes portant ainsi le contrat à 982 319,76 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-31120-555	Division entretien des édifices – Entretien de logiciels (Service des travaux publics)
02-13310-555	Budget opération - Service des finances
18-16016-002-87007	Budget FDI - Projet GuideTi - Licences
18-16016-003-87008	Budget FDI - Projet GuideTi - Déplacements
18-16016-004-87009	Budget FDI - Projet GuideTi - Heures
18-15034-002	Budget FDI - Projet GuideTi - Heures

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets de 2022 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-851

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES - ARPE-QUÉBEC POUR LA TENUE DES ÉCOCENTRES MOBILES DU 2 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (le « Règlement ») en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE l'ARPE-Québec est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées à l'entente signée le 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entente ne prévoyait pas les modalités de compensation et d'offre de service lors de la tenue d'écocentres mobiles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la signature de l'entente « Collecte et événements spéciaux (CES) » relative à la tenue des écocentres mobiles du 2 octobre 2021 avec l'organisme ARPE-Québec.

Adoptée

CE-2021-852 RENOUVELLEMENT - SOUMISSION 2018 SP 220 - SERVICE DE FOURNITURE ET DE GESTION D'UN PROGRAMME DE VÊTEMENT ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-857		Logistik Unicorp	Appel d'offres 2018 SP 220 - Service de fourniture et de gestion d'un programme de vêtement et d'équipeme nts connexes	2 436 584,46 \$	21 novembre 2021 au 20 novembre 2023	□ Oui ⊠ Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE les divers services désirent se prévaloir des périodes optionnelles prévues au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction des services à se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-30115-651	Services techniques - Vêtements et accessoires
02-41110-651	Environnement - Vêtements et accessoires
02-21600-651	Sécurité publique - Soutien organisationnel
02-13310-651	Finances - Vêtements et accessoires
02-71168-651	Loisirs - Centre sportif - Vêtements et accessoires
02-71301-651	Loisirs - Natation - Vêtements et accessoires
02-71314-651	Loisirs - Centre Lucien-Houle - Vêtements et accessoires
02-71315-651	Loisirs - Centre Paul Pelletier - Vêtements et accessoires
02-21100-649	Autres pièces et accessoires
02-21100-651	Vêtements et accessoires

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2022 et 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-853

<u>DEMANDE DE GRATUITÉ - ÉQUIPEMENTS ET SALLES DE LA MAISON DU CITOYEN POUR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES ARTS VISUELS ET DES MÉTIERS D'ART DE L'OUTAOUAIS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité des arts visuels et des métiers d'art de l'Outaouais (CAVMA) est une coopérative à but non lucratif reconnue et soutenue par le Service des arts, de la culture et des lettres (SACL) et qu'elle compte, en 2021, plus de 211 membres qui sont, pour la plupart, des artistes professionnels locaux du domaine des arts visuels et des métiers d'art;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-592 du 5 juillet 2016 et sa résolution numéro CM-2021-93 du 16 février 2021, a autorisé la signature de deux ententes de prêt d'immeuble successives par lesquelles la Ville a prêté à la CAVMA l'immeuble municipal situé au 199, rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la CAVMA y tient depuis cinq ans la boutique de la Petite G'ART où sont exposées et vendues, chaque année, les œuvres de plusieurs dizaines d'artistes locaux et que la coopérative joue un rôle structurant en ce qui a trait à la diffusion et au rayonnement des artistes locaux et à l'animation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux de décontamination du site de la Fonderie prévus, par le Service des biens immobiliers, dans les mois à venir, soit à l'automne 2021 ou au printemps 2022, qu'il ne sera pas possible d'accéder à la boutique de la Petite G'ART pendant toute la durée des travaux et que la CAVMA a demandé au Service des arts, de la culture et des lettres de lui permettre de présenter gratuitement une exposition à l'agora Gilles-Rocheleau dans le but de compenser la perte de visibilité et de revenus que ces travaux occasionneront pour la boutique et pour les artistes;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette exposition nécessite l'octroi de gratuités de salles (12 356 \$) et d'équipements (177,50 \$) d'une valeur estimée à 12 533,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des gratuités de salles et d'équipements dépasse la délégation de pouvoir en gratuité de 5 000 \$ octroyée au directeur du Service des arts, de la culture et des lettres conformément au règlement numéro 816-1-2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la CAVMA à utiliser gratuitement des équipements ainsi que deux salles de la Maison du citoyen, à savoir l'agora Gilles-Rocheleau et la salle Mont-Bleu, du 9 au 12 décembre 2021, pour y tenir une exposition. L'exemption des coûts de location représente une perte de revenus de 12 533,50 \$;
- accepte que les coûts inhérents à la préparation des salles soient imputés aux différents services de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2021-854

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AGENCE SOCIALE SPÉCIALISÉE DE L'OUTAOUAIS INC. - 575, BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Agence sociale spécialisée de l'Outaouais inc. a obtenu, le 16 mars 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 575, boulevard Gréber;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Agence sociale spécialisée de l'Outaouais inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 575, boulevard Gréber;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Agence sociale spécialisée de l'Outaouais inc. pour l'immeuble situé au 575, boulevard Gréber.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2021-855

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que la liste des embauches numéro 34 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	20 579,83 \$	30 août au 3 septembre 2021
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	437 365,96 \$	30 août au 3 septembre 2021
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	2 319,43 \$	30 août au 3 septembre 2021
Liste des embauches numéro 34	Embauche du personnel temporaire	2 484 379,01 \$	22 au 28 août 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2021.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions de budget de soutien des membres du conseil - Août 2021

CE-2021-856

SOUMISSION 2021 SP 369 - ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES PRÉVUS AU DOSSIER POL-2017-13 - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant ce dossier s'avère au-delà de la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les diverses délégations de pouvoir pour un montant total de 100 000 \$ incluant les taxes, à la firme RPGL avocats;
- autorise un montant supplémentaire de 15 667,28 \$ incluant les taxes, à la firme RPGL avocats pour des services juridiques liés au dossier du grief POL-17-13 portant le cumulatif à approuver à 115 667,28 \$ incluant les taxes.

Le montant a été pris à même le poste budgétaire 02-16100-416 - Ressources humaines - Relation de travail.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2021.

CE-2021-857

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME KARINE BOURGEOIS À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - AIR ET ÉNERGIE POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur de projets – Air et énergie pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2021 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Karine Bourgeois à titre de coordonnateur de projets — Air et énergie pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2021.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER Conseiller et président Comité exécutif M° MARIE-CLAUDE THIBEAULT Greffière adjointe Comité exécutif